

Bonjour,

L'équipe FO d'Alstom VPF espère que vous-même et vos proches sont en bonne santé.
Les dernières infos ci-après...

- **Ferroviaire** => Une réunion en visio-conférence, à l'initiative de FO, réunissant les représentants des équipes syndicales locales d'Alstom, de Bombardier et de leurs sous-traitants aura normalement lieu le vendredi 27 novembre afin d'échanger les dernières informations disponibles et d'anticiper les problèmes qui se poseront ou pourrait se poser à cause de ce rachat.
- **Mutuelle Alstom** => Les cotisations vont légèrement augmenter prochainement. En effet le <<taux cotisé>> était inférieur au niveau nécessaire pour l'équilibre du régime. Cette situation était volontaire afin d'utiliser des réserves qui étaient excédentaires. Ces excédents de réserves ont aujourd'hui disparus et un réajustement était impératif. Concrètement, les cotisations étant en partie proportionnelles aux salaires, cela donnera en moyenne les augmentations mensuelles suivantes :

salaire brut mensuel

2 000 €	1,53 €
2 500 €	1,57 €
3 000 €	1,61 €
4 000 €	1,69 €
4 500 €	1,73 €

FO a proposé aux autres syndicats, compte tenu que d'autres augmentations seront probables, de regarder la possibilité d'augmenter la participation du CSE à la mutuelle pour 2021. Ceci permettrait également de faire profiter à 100% des salariés d'Alstom VPF, de l'augmentation du budget de notre CSE, suite à un accord signé par FO, qui aura lieu l'année prochaine : Ceci dans le même esprit que l'augmentation importante des bons d'achats distribués cette année, qui ont fait l'unanimité aux seins des syndicats, et qui profite là aussi à tous les salariés de VPF.

L'équipe FO vous souhaite une bonne journée et vous invite à rester prudent vis-à-vis des risques sanitaires actuels.

Pour toutes questions ou demande de précisions n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué FO le plus proche ou nous contacter par téléphone ou mail (voir ci-dessous).

Nous contacter :

- Auprès de votre délégué FO le plus proche ;
- Par téléphone au 06.67.52.81.29
- Par e-mail : syndicatfovpf@gmail.com



Nous rappelons que nos communiqués, les accords collectifs applicables, sont disponibles sur nos sites internet www.fo-vpf.fr et www.fo-alstom.com.